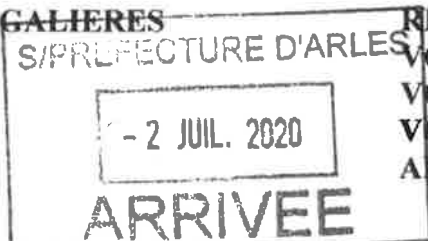


**DEPARTEMENT DES
BOUCHES DU RHÔNE
COMMUNE D'EYGALIERES**



**CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 17
REPRESENTES : 2
VOTANTS : 19
VOTES POUR : 19
VOTES CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 38.2020

OBJET : APPROBATION DE LA 1^{ère} MODIFICATION DU PLU

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalières, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame Aline PELISSIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020.

Etaient présents : ASTOLFI Solenne, BLANC Michel, BRAILLE Corinne, DE TURCKHEIM Amaury, DUMOULIN Mathilde, FONTES Astrid, GAUTIER Robert, GRIMAUD Roland, LUCCINI Ludovic, MARCELLIN Valentin, MORICELLY Benjamin, PANCIERA Patricia, PELISSIER Marie-Pierre, WIBAUX Bernard.

Etaient absents ou excusés : BALLAY Gilles donne pouvoir à LUCCINI Ludovic, ESPINOSA Alice, WALLERAND Christel donne pouvoir à UFFREN Marie-Christine.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Valentin MARCELLIN a été élu secrétaire.

Madame le Maire rappelle que la commune d'Eygalières a prescrit par arrêté municipal du 16/10/2019 la 1^{ère} modification du PLU.

Il est rappelé l'objet initial de cette modification :

- Corriger des erreurs de report cartographique du zonage risque feu de forêt,
- Modifier le zonage règlementaire de la zone d'activité des Grandes Terres 2 (modification de 2AUe en UEb), afin de répondre favorablement à la demande de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activité,
- Ajuster la rédaction de certaines parties du règlement littéral,
- Création d'un STECAL en zone Atvb permettant la construction d'une serre photovoltaïque et de tunnels agricoles.

Le projet de modification du PLU a été arrêté et soumis aux avis des PPA puis à enquête publique. La prise en compte des avis des PPA, du commissaire enquêteur ainsi que des administrés a conduit les élus à rectifier en partie le projet de modification du PLU selon les points suivants :

- Modification du zonage de la zone d'activité des Grandes Terres 2 (modification de 2AUe en 1AUe), afin de répondre favorablement à la demande de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activité,

- Corrections partielles de la cartographie du risque feu de forêt suivant la conclusion d'études spécifiques,
- Toilettage du règlement littéral.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-36 à 44 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en conseil municipal du 20/02/2017 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 16/10/2019 prescrivant la 1^{ère} modification du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal en date du 17/12/2019 prescrivant l'enquête publique ;

Vu les avis des PPA ;

Vu la décision de la MRAE du 03 octobre 2019 de dispenser la commune de réaliser une évaluation environnementale ;

Vu le bon déroulement de l'enquête publique du 10 janvier au 10 février 2020 ;

Vu les conclusions motivées du commissaire enquêteur portant un avis favorable ;

Considérant que la concertation a été menée durant toute l'élaboration du projet de modification du PLU ;

Considérant que toutes les réponses aux questions soulevées en enquête publique ont été formulées ;

Considérant que le projet de 1^{ère} modification du PLU tel qu'il est annexé est prêt à être approuvé ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le projet de 1^{ère} modification du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 et 21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales ;
- **PRECISE** que le Plan Local d'Urbanisme ainsi modifié sera tenu à la disposition du public, en Mairie, aux horaires d'ouverture habituels.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres du Conseil présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Le Maire,
Aline PELISSIER**